



Se former collectivement à la gestion écologique

De quoi s'agit-il ?

Se former, c'est avant tout acquérir de nouveaux savoirs et savoir-faire. C'est l'un des outils pour diminuer l'impact des activités humaines sur les milieux naturels par l'accompagnement d'une montée en performance et connaissance des professionnels et des collectivités du territoire.

Il existe de nombreuses manières pour y parvenir : des formations organisées par des organismes spécialisés (CNFPT, CAUE, Office de l'eau, etc.), des échanges entre jardiniers sur le terrain avec des visites thématiques de sites inspirants, des ateliers pratiques

(démonstration de matériel, protocole de sciences participatives...), des formations en ligne (MOOC et autres) ou encore de la formation en interne (un jardinier passionné de papillons qui forme ses collègues par exemple).

A la clé, ces formations viennent compléter et enrichir le parcours initial des jardiniers et techniciens, et certaines peuvent même donner lieu à des certifications ou diplômes en complément des attestations de présence. La formation constitue ainsi un moyen d'évoluer dans son milieu professionnel ou sa carrière.

Pourquoi le faire ?

Malgré les idées reçues, la gestion écologique n'est pas synonyme d'abandon des espaces ou d'arrêt de l'entretien. Il s'agit de pratiques différentes qu'il faut comprendre pour les mettre en œuvre de manière efficace (paillage, tonte sélective, économie de l'eau, impact sur les milieux aquatiques).

Ces nouveaux gestes sont également associés à de nouvelles compétences, comme la reconnaissance de la faune et de la flore pour

réaliser un désherbage manuel sélectif qui préserve les espèces à enjeux pour la biodiversité. Etant donné que les connaissances sur la gestion écologique évoluent, se former régulièrement est un moyen de se tenir à jour.

Enfin, partager entre jardiniers les retours d'expériences et pratiques des uns et des autres permet de voir d'autres manières de faire mais aussi de démêler des « nœuds » ou des problèmes techniques précis.

Comment le faire ?

La définition d'un plan de formation est le socle d'un projet continu d'acquisition de savoirs et savoir-faire au sein de la collectivité ou de l'entreprise. Plusieurs points doivent être abordés :

- Faire le point annuellement avec les jardiniers, techniciens et experts pour lister les besoins et thématiques de formation à envisager.
- Choisir le type de formation le plus adapté à sa situation. La formation en intra (le formateur vient dans la structure qui rassemble ses équipes) est intéressante pour répondre aux questions et problèmes spécifiques de la structure, avec par exemple des visites commentées sur le terrain. La formation en inter

(plusieurs personnes de structures différentes se retrouvent sur un site de formation dédié) est intéressante pour sortir du quotidien et voir d'autres situations.

- Selon les besoins : identifier et prendre contact avec les organismes susceptibles de réaliser les formations envisagées (CNFPT, CAUE, Office de l'eau, association naturaliste, formateur indépendant...), contacter d'autres collectivités et/ou entreprises pour organiser des visites de site, utiliser les temps d'échange programmés par les réseaux (CAUE, Parc National, OFB...), etc.
- Prévoir chaque année du budget pour les formations.



Quelques exemples

Les formations courtes de l'Office de l'Eau, pour sensibiliser tous les acteurs (Martinique)

Bien qu'ils ne soient pas des organismes de formation, les Offices de l'Eau ont une mission de formation et d'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Leurs formations courtes sont à destination d'un public non spécialiste de l'eau et des milieux aquatiques. Il peut s'agir d'agents, d'associations, de centres culturels, de caisses des écoles. Ainsi, une initiation a ainsi été conduite auprès de 90 personnels des écoles de la ville du Robert afin que le centre aéré puisse se saisir de la thématique de l'eau comme fil conducteur de son projet pédagogique. L'Office de l'Eau porte également des formules plus longues et approfondies, à la journée ou à la semaine.



Crédit : Mélanie Herteman

Des formations dédiées aux cadres de la fonction publique territoriale (Martinique)

Le CNFPT de Martinique a mis en place une offre de formation approfondie sur les milieux humides pour les professionnels techniques et/ou administratifs des collectivités, EPCI ou communes. Elle a pour objectif de mieux connaître les zones humides du territoire martiniquais avec des données chiffrées et actualisées extraites des études récentes. Sur une durée d'une semaine avec 3 jours en salle et 2 jours sur le terrain, elle aborde le fonctionnement et la protection des milieux, les pressions et pollutions et une veille réglementaire. A l'issue de la formation, les stagiaires sont, entre autres, à même de gérer et mettre en place un projet de restauration de zone humide.



Crédit : Mélanie Herteman

Une série d'ateliers sur la gestion écologique pour les jardiniers des collectivités (Guadeloupe)

En marge d'un projet de création de guides et documentation sur la gestion écologique des espaces verts, le CAUE de Guadeloupe a identifié des besoins d'accompagnement et de formation sur ce sujet pour les jardiniers des collectivités et entreprises. Il a initié un cycle d'ateliers techniques à destination des agents de terrain en partenariat avec les intercommunalités du territoire. Tous les jardiniers des communes du territoire sont invités à participer. Sur un site donné, des intervenants abordent en petits groupes les principaux enjeux de la gestion écologique (eau, sol, biodiversité...), et les jardiniers peuvent ensuite expérimenter des pratiques de gestion (protocoles de sciences participatives, reconnaissance faune-flore, etc.) et partager leurs retours d'expérience et problématiques.



Crédit : CAUE 971

Pour aller plus loin :

- **Office de l'Eau de Martinique, rubrique Formation.** <https://www.eaumartinique.fr/formation-sensibilisation/formation>
- **CAUE de Guadeloupe. Le CAUE forme.** <http://caue971.org/missions-caue/131/le-caue-forme>
- **Centre national de la fonction publique territoriale.** <https://www.cnfpt.fr/>